

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison jumante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIÈGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 14 septembre. — Un correspondant de Londres, du journal de Dublin, *Evening-Post*, dit : je viens d'apprendre d'une source de l'authenticité de laquelle je ne puis aucunement douter, que tous les commandans de nos stations navales à l'Amérique du Sud, et aux Indes occidentales, ont reçu l'ordre positif, dans le cas où les Français se livreraient à quelque acte ouvert en faveur des royalistes espagnols, d'agir contre la flotte française comme si la guerre avait été déclarée, l'Angleterre ayant résolu que la France doit rester neutre.

(Cet article est répété par presque tous les journaux, mais parmi ceux que ne l'ont point reproduit, on remarque le *Courier*; au reste, cette nouvelle ne repose sur aucune donnée certaine.)

M. Courtney, le phénomène américain comme il se nomme, a pris hier, à cinq heures, sa seconde et dernière volée effroyable (*terrifying*) des hauteurs de Douvres, au bruit des applaudissemens des milliers de spectateurs assemblés. Il a parcouru une ligne d'environ 1460 pieds en 22 secondes et sans le moindre accident.

FRANCE.

Paris, le 15 septembre. — Il est encore une fois question d'un emprunt pour l'Espagne, avons-nous dit il y a quelques jours; et M. Tassin, qui jouit de la confiance de S. M. C., était, disait-on, parti de Paris après avoir contracté cet emprunt, auquel il ne manquait plus que la ratification de S. M. C. Nous aurions pu ajouter et du public.

C'est la douzième fois peut-être, depuis trois ans, que l'on traite d'emprunts pour l'Espagne, et pas une seule négociation n'arrive à bonne fin.

Pour emprunter, il faut produire des gages de bonne foi; il faut payer ses dettes; il faut donner pour l'avenir des garanties d'ordre, de paix, de publicité et de bonne administration.

Quand l'Espagne en sera là, elle empruntera, et alors les premières et les plus respectables maisons de l'Europe se disputeront l'avantage de traiter avec elle.

Jusqu'à cette époque et jusqu'au moment où, pour premier gage de sa loyauté, l'Espagne s'empresse d'être juste envers tous ses créanciers, nous attendons de nouveaux qu'aucune maison estimable ne prendra part à ses opérations financières. (*Journ. du Comm.*)

Le *Pilote* annonçait hier que le cabinet de Londres et celui de Tnleries agissaient de concert et avec activité auprès du cabinet de Madrid pour l'engager à conclure un arrangement avec les nouveaux états de l'Amérique du sud. En cas d'acceptation, la possession de l'île Cuba et de Porto-Rico serait garantie à l'Espagne par la France et l'Angleterre. Quoiqu'il faille en général ajouter peu de créance aux nouvelles du *Pilote*, nous pensons qu'il a été bien informé sur ce point. On a tout lieu de croire que cette affaire a été entamée pendant le séjour que le duc de Wellington a fait dernièrement à Paris. Le *Pilote* ajoute à ce que nous venons de dire que l'Espagne a, selon sa coutume, mis en avant des prétentions exagérées, et demandé des sommes énormes. En effet si les renseignemens qu'on communique sont exacts, la première réponse du cabinet de Madrid a été qu'il voulait quatre milliards. A moins que l'impérieuse loi de la nécessité ne l'emène à des idées plus raisonnables, on conçoit que l'affaire n'est pas sur le point d'être terminée, et si l'emprunt dont quelques journaux ont parlé n'a pas d'autre garantie à offrir aux prêteurs que les engagements que les ci-devant colonies espagnoles pourront contracter avec l'ancienne métropole, ou voit que l'Espagne n'est pas près de toucher l'argent dont elle a un si pressant besoin. (*Courrier français.*)

On mande de Bayonne, le 10 septembre, ce qui suit :

On dit que le désarmement des volontaires royalistes de la province de Guipuscoa n'a qu'à s'effectuer qu'avec l'aide de 400 soldats français sortis de Saint-Sébastien.

Le parti carliste est loin de se tenir pour vaincu : la chute de Bessières ne l'a point abattu, et il est plus exaspéré que jamais; les lettres que nous avons reçues aujourd'hui de la Galice en sont une preuve évidente : elles annoncent que les vexations contre les honnêtes gens continuent toujours.

Nous avons vu une lettre de la Corogne qui annonce que les navires destinés à transporter à la Havane les troupes qui doivent y être envoyées, ont été attaqués dans leur traversée de Cadix au Ferrol par des corsaires colombiens, qui les ont pris ou détruits en totalité. Cette nouvelle a été donnée par un brigantin venant de Cadix, qui faisait route avec les transports, et qui est parvenu à s'échapper.

Cours de la bourse du 15 septembre. Rentes. 5 p. 0/0, jouissance, du 22 mars 1825, 99 fr. 55 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. — 3 p. 0/0; Emprunt royal d'Espagne, 1823, 52 — Act. de la banque, 2135 00. — cent. A 3 heures 99 fr. 75 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 00 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le comité grec de Paris a communiqué aux journaux une note dans laquelle il rend compte, comme suit, de l'emploi des fonds qu'il a reçus des souscripteurs en faveur des Hellènes.

Etat des secours militaires envoyés en Grèce.

Frais du personnel. — Trente-quatre officiers ou sous-officiers et ouvriers, dont deux officiers d'état-major; vingt-quatre officiers, sous-officiers ou ouvriers d'artillerie; six officiers instructeurs de la ligne; un docteur de la faculté de médecine et un aide, pour établir une organisation de service de santé. Traitement pendant un an, celui du général Roche compris, la somme de. 52,200 francs.

Caisse de chirurgie et médicamens. 3,000

Fret du navire, compris le retard que le navire a éprouvé. 5,400

Frais de transport du personnel jusqu'à Marseille, et nourriture des sous-officiers et ouvriers pendant leur séjour dans cette ville. 3,400

Nourriture et autres frais pendant le passage. 1,000

Matériel nécessaire à l'établissement d'un petit arsenal, comprenant les instrumens et outils indispensables à la fonderie, forges, serrurerie, ajustage et tours, menuiserie et charpenterie pour affûts, chariots, caissons et charriage, fabrication d'armes à feu et d'armes blanches. limes, tours en bois pour fusées, sabots, maillets, broches et mandrins, artifice, balancier, etc., etc.

Ouvrages militaires sur l'art de la guerre, défense et attaque de places, et sur l'artillerie, cartes géographiques, etc. 31,200

Total général des dépenses. 96,200 francs.

La recette jusqu'à ce jour s'élève à. 120,000 francs.

La dépense portée ci-dessus s'élevant à. 96,200 francs.

Reste en caisse. 23,800 francs.

Nota. Dans ce compte ne sont pas comprises les dépenses des frais d'éducation de trois jeunes Hellènes déjà arrivés à Paris, et les petits frais de l'agent de la société et de bureau.

Le comité s'occupe en ce moment de compléter l'envoi d'officiers et sous-officiers expérimentés dont les Hellènes ont un grand besoin pour pouvoir se former en troupes régulières à l'européenne.

Il suffit d'exprimer ce vœu à la France, est-il dit dans la note dont il s'agit, pour qu'il soit accompli. Jamais on ne sollicita la générosité de ses habitans pour une cause plus sainte, et qui touche de si près aux intérêts de la religion et de l'humanité. Certain de bien servir l'un et l'autre par cette participation à la lutte des martyrs de la Grèce pour le triomphe de la croix, le comité croit remplir un pieux et patriotique devoir en appelant les Français au secours de leurs frères d'Orient.

Francfort, le 14 septembre. — La *Gazette de Nuremberg* dit, d'après des lettres du Levant, que la Porte a reçu des plaintes du capitaine et de Reschid, lesquels lui ont déclaré que le lord haut commissaire des îles Ionniennes et les principaux agens de ces îles montraient une grande partialité en faveur des Grecs, et favorisaient leur cause par tous les moyens imaginables. Le commandant de l'escadre algérienne qui a été mise à la disposition de la Porte, se plaint aussi d'hostilités de la part des Anglais. De plus la Porte a appris la conduite du commodore Hamilton à Napolé, ainsi que l'arrivée d'Anglais dans le Péloponèse et l'envoi de sommes considérables dans ce pays; de sorte que le sultan, irrité de toutes ces nouvelles, avait ordonné qu'on mit le séquestre sur toutes les propriétés des Anglais en Turquie, et qu'on arrêtât les individus de cette nation qui se trouveraient dans l'empire ottoman. Ce n'est qu'avec peine que ses ministres ont pu détourner ce coup, en représentant à leur souverain les résultats dangereux d'une pareille mesure.

L'*Observateur autrichien* donne ses nouvelles de Constantinople, et en vient à la confirmation de la grande affaire de Missolonghi, à la suite de laquelle il vent bien ajouter que le blocus de cette place paraît avoir été levé pour le moment par mer.

L'*Observateur* confirme la présence dans l'Archipel d'une escadre américaine, consistant en un vaisseau de ligne, une frégate et deux corvettes, et ajoute qu'on se figure aisément la sensation qu'a dû produire en ces circonstances l'apparition de cette escadre.

Londres, le 13 septembre. — On lit dans le *Star* l'article suivant : « Le bruit court dans la cité que samedi plusieurs personnes attachées à l'ambassade de Russie se sont rendues, pour la première fois, chez les députés grecs, et ont annoncé que différens obstacles étant levés, on pouvait s'attendre à voir la cour de Russie intervenir en faveur des Grecs. Nous donnons cette nouvelle sans en garantir l'authenticité; et en déclarant au contraire qu'elle nous laisse les plus grands doutes.

Le capitaine Kefala, auteur de la note adressée au souverain pontife, ayant pour but de placer l'église grecque sous la protection du siège papal a fait parvenir au *Courier* deux épitres fort curieuses, comme dit le journaliste, l'une adressée au rédacteur même de ce journal, et l'autre à

un anglais, M. Longnam à Londres. Il y prouve son identité et se réfère à ce sujet à des articles insérés dans le même *Courier*, en 1818, et dans des feuilles de Calcutta, en 1823 et 1824. Elles sont datées de Rome, les 25 et 28 août 1825, et contiennent des reproches forts durs à MM. Luriot et Orlando, députés grecs à Londres qui avaient désavoué la supplique de M. Kiefala, et nié même l'existence de l'individu.

On remarque que le *Courier anglais* que nous avons reçu hier (14 septembre) par voie extraordinaire, s'est contenté de traduire l'article de l'*Etoile* qui annonçait la démarche du gouvernement provisoire de la Grèce sans faire aucune réflexion, et que cette nouvelle n'a produit aucun effet sur les fonds anglais, ni même sur l'emprunt grec.

(*Etoile.*)

La nouvelle d'un protectorat imploré par la Grèce et consenti provisoirement par le commodore Hamilton, au nom de la Grande-Bretagne, continue d'occuper les journaux. En attendant, dit le *Journal du Commerce*, que l'on remette au comité grec de Paris, les dépêches du général Roche, qui jusqu'à présent, par une insigne violation du droit public, ont été confisquées au profit des curieux officiels, nous allons rapporter les bruits qui circulent sur la situation de la Grèce.

Il paraît que dès le commencement de l'insurrection des Hellènes, deux partis se manifestèrent chez eux. On suppose que ces divisions étaient inévitables: elles avaient et elles ont encore leur source dans la différence des mœurs, dans l'inégalité des lumières. Les Grecs du continent, les Moréotes surtout, moins avancés que ceux de l'Archipel, à raison de leur position topographique, ont conservé à un haut degré les habitudes militaires et la barbarie du moyen âge: les habitans des îles, au contraire, peuple de traficans, comme on dit dans nos salons, se sont mêlés à la corruption européenne, et ont retenu quelques-unes de ses fausses sciences. De ce contact impur ils ont retiré, il faut bien le dire, quelques faibles notions de cette philosophie politique et industrielle dont l'Europe est folle aujourd'hui.

A mesure que l'affranchissement des Hellènes s'opérait, leurs divisions intestines devenaient plus sérieuses. Colocotroni se faisait accepter par les Moréotes, comme l'organe de leurs sentimens tout militaires; Maurocordato représentait, dans le gouvernement général, les idées dominantes chez les insulaires. Aussi est-ce à lui et à ses partisans que la Grèce doit la forme régulière et peut-être un peu trop européenne de son état politique. Ces marchands d'Hydra sentaient confusément le besoin de régler, par des lois fixes, leurs rapports entr'eux et avec l'autorité publique, tandis que les populations belliqueuses et monarchiques du continent ne comprenaient rien à toutes ces idées modernes de garanties politiques, et ne voulaient entendre parler que d'un chef habile et populaire qui les délivrât de l'insupportable joug des Turcs. Ils ne voyaient rien au-delà.

C'est dans cet état que la diplomatie européenne trouva les choses. Elle chercha à les diviser, et, ce qui valait mieux, à exploiter leur rébellion.

Chaque cabinet, comme cela devait être, s'adressa au parti qui lui présentait le plus d'analogie avec ses sentimens et ses doctrines politiques. La Russie s'adressa à un Varvaki qu'elle chargea de belles promesses pour les Moréotes plutôt que d'argent comptant. Les tentatives de cet émissaire n'eurent aucun succès. La Grèce parut abandonnée à son sort par M. de Nesselrode. L'Autriche, fidèle aux bonnes vieilles traditions, ne reconnaissait de légitime en Grèce que la bastonnade et les cadis, et traitait de mécréant Colocotroni, le monarchique, tout aussi bien que le républicain Maurocordato.

Depuis long-tems, l'Angleterre avait entrevu qu'il y avait quelque chose à gagner pour elle dans toute cette affaire de Grèce. Délivrée de la politique sentimentale et chevaleresque de lord Castlereagh, elle ne fit aucun scrupule de traiter avec les chefs du parti constitutionnel, avec Maurocordato et les insulaires. Depuis ce moment, tout se passa amicalement entre les amiraux grecs et le lord haut commissaire des îles Ioniennes. L'argent et les officiers anglais affluèrent à Napoli.

Il paraît que le gouvernement français a eu quelques remords de son inactivité. Il voulut aussi jouer un rôle, plus peut-être que tirer sérieusement parti de la circonstance, et devant s'entendre, pour cela, avec un des chefs de l'insurrection grecque, son choix fut bientôt fait: il s'adressa, dit-on, à Colocotroni.

Ce Colocotroni, homme de tête, ambitieux, militaire avant tout, et ayant peut-être à se plaindre des prétentions du parti constitutionnel, se trouva tout disposé à écouter les propositions des agens français. On assure qu'il lui fut offert de l'aider à débarrasser le Péloponèse, et lui soutout, du joug de Maurocordato et de ses amis, à condition qu'il seconderait l'invasion des Egyptiens en Morée. Ces Egyptiens, d'après le plan que l'on attribue à certains émissaires, devaient culbuter le gouvernement de Napoli et placer le fidèle Colocotroni à la tête de la péninsule, en qualité de gouverneur-général, relevant du vice-roi d'Egypte, lequel aurait conçu ce chef-d'œuvre diplomatique. Ce ministère aurait trouvé moyen, apparemment, de faire agréer son invention au divan, aussi bien qu'au parlement anglais et à M. de Nesselrode.

La descente à Navarin réussit. Pendant que des agens français parcouraient la Morée, des officiers français disciplinaient les nègres d'Ibrahim et des transports français conduisaient à ces nègres des munitions et de l'argent. Au moins, c'est ainsi que toutes les feuilles étrangères ont raconté la chose. Colocotroni, arrêté pour cause de trahison, est replacé à la tête des affaires, et son rival Maurocordato est précipité dans un cachot. Tout cela passait au milieu du sac des villes et de la dévastation des campagnes du Péloponèse.

Tout à coup, on apprend que la correspondance d'un personnage diplomatique avec le généralissime égyptien est interceptée par les croiseurs grecs. Cette correspondance renfermait, à ce qu'on assure, un plan de campagne fort bien rédigé, à l'usage du mamelouk Ibrahim, et il n'y était nullement question du fidèle Colocotroni ni de ses prétentions. Il paraît qu'il s'agissait, dans une seconde édition de l'œuvre diplomatique, de soumettre purement et simplement la Morée au vice-roi d'Egypte, qui aurait ensuite traité avec son seigneur suzerain de la propriété ou du gouvernement de cette seconde vice-royauté.

Les croiseurs grecs s'empressèrent de communiquer cette pièce curieuse aux Moréotes, et Colocotroni, furieux de se voir joué, se réconcilia avec le parti constitutionnel qu'il seconde aujourd'hui sincèrement pour expulser de Morée l'ennemi commun.

Voilà les bruits qui circulent. Nous ne les donnons que comme des bruits, sans les garantir; car nous n'avons sous les yeux ni le premier plan d'invasion de la Morée, ni les dépêches saisies par les Grecs. Mais, si les faits publiés, par les feuilles allemandes, sur l'expédition d'Ibrahim, la défection de Colocotroni, la disgrâce de Maurocordato, et sa réconciliation avec son rival, n'étaient pas suffisants pour nous aider à découvrir les mystères diplomatiques cachés derrière ces événemens, un article du *Moniteur* de matin, tout plein de fiel contre les Grecs insulaires, donnerait à notre récit quelque apparence de probabilité.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 17 septembre — Le roi de Prusse et toute la famille royale vont visiter demain la ville d'Anvers, et seront de retour le soir en cette résidence. S. M. le roi de Prusse part mercredi prochain pour Paris.

LIÈGE, LE 19 SEPTEMBRE.

On apprend de Louvain qu'un grand nombre de jeunes gens qui se destinent à la carrière ecclésiastique, se sont déjà fait inscrire pour suivre les cours préparatoires du collège philosophique, qui s'ouvriront le 17 du mois prochain.

— On écrit de Mayence que l'ouvrage périodique intitulé *le Catholique*, rédigé entièrement d'après les principes de M. l'abbé de la Mennais, vient d'être supprimé par ordre du gouvernement prussien.

Nous qui avons réclamé la liberté de la presse pour nos adversaires comme pour nos amis, nous sommes loin d'applaudir à une pareille mesure, Mais que vont dire les admirateurs de M. de Metternich et les défenseurs de la censure en Allemagne, lorsqu'ils apprendront l'application que le gouvernement prussien vient faire du pouvoir arbitraire confié à l'autorité contre la liberté de discussion? *Juste retour des choses d'ici bas.* (*Courrier français*)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERG.

Bruxelles, le 18 septembre 1825.

Monsieur,

Avant de vous entretenir d'autres sujets, il n'est pas sans intérêt d'ajouter quelques mots à ce que je vous ai mandé de l'interrogatoire qu'on a fait subir aux journalistes: cette mesure paraît ici d'autant plus extraordinaire qu'on prétend qu'elle n'a atteint que les journaux soupçonnés d'opposition au ministère.

Ce fait est d'une probabilité très-voisine de la certitude: mais s'il est réellement vrai, vous avouerez qu'il n'en est pas moins inexplicable. En effet, on sait positivement que le monarque fait chaque jour son étude de rechercher la vérité, n'importe où il puisse espérer de la découvrir; et si l'on apportait des entraves aux feuilles publiques, habituées à la publier tout entière, parce qu'elles sont indépendantes de l'administration, il est manifeste qu'on aurait trompé le chef de l'état, et qu'il aurait fallu employer, soit un crédit bien puissant, soit des sophismes bien décevants, et bien précieux pour faire changer d'opinion ou fasciner les yeux à un prince, doué de fermeté et de sagacité. D'ailleurs on peut affirmer qu'il n'y a point de parti ni d'opposition systématique dans notre patrie; toute la population est groupée de cœur et avec bonne foi autour du trône et de la constitution. On ressent un bien-être qui n'est méconnaissable qu'aux yeux de quelques vieux seigneurs suzerains et d'une cabale lancée chez nous d'une capitale voisine et de delà les mers. Le gouvernement connaît les premiers: il le sait qu'en 1814, ils ont présenté aux puissances alliées une supplique tendant à obtenir la restauration de la domination autrichienne dans les Pays-Bas, et néanmoins il les a comblés de bienfaits, en feignant d'ignorer leur démarche. Ils se rendent donc coupables, non-seulement d'inconséquence mais d'ingratitude, s'ils se montrent opposés à l'esprit du gouvernement.

Quant à la cabale insensée qui s'agit activement dans l'ombre pour acquérir une suprématie funeste à nos institutions fondamentales et pernicieuse à l'état, comme à la civilisation qui se perfectionne de jour en jour parmi nous, l'administration a l'œil ouvert sur ses menées; elle en paralyse chaque jour les effets par les mesures sages qu'elle adopte; et quelque persévérante qu'elle puisse être dans ses manœuvres, le gouvernement ne manquera pas de fermeté et de constance pour les déjouer. Au surplus, comme l'immense majorité de la nation a déjà voué ces deux coteries au ridicule et qu'elles ne sont étayées d'aucune force morale, il est impossible de les considérer comme des partis dans l'état. Toutefois, ce ne serait qu'à elles qu'on pourrait attribuer la compression de la publication de la pensée, s'il était employé quelques moyens indirects pour l'obtenir.

Mais le secret de ces messieurs est déjà éventé; on connaît la mesure qu'ils proposent pour baillonner ou éteindre les journaux: vous la verrez signalée ces jours-ci dans les feuilles publiques, et en attendant, je vais vous tracer une esquisse de leur tactique auprès des ministres, car ce sont eux qu'ils ont résolu de circonvenir par leurs premières opérations: « Les journaux », leur disent-ils, entravent la marche de l'administration par les critiques qu'ils se permettent de ses actes. Ce n'est point au peuple qu'il appartient de raisonner, lorsque l'autorité commande; les raisonnemens font déconsidérer le gouvernement et par conséquent affaiblissent son action. Puisque la prérogative de gouverner lui appartient exclusivement, n'importe d'où elle tire sa source, atténuer cette prérogative par le blâme, c'est un empiètement, une usurpation sur le pouvoir légalement établi: c'est un attentat (1). Or puisqu'il n'existe point dans nos institutions de moyens directs de réprimer cet attentat, devenu maintenant si commun, tout administrateur patriote doit user de la faculté d'extirper ce mal, lorsqu'il en voit la possibilité. Pour y parvenir, il ne s'agit que de proposer aux états généraux une loi financière qui frappe d'un impôt ou d'une patente énorme les éditeurs des feuilles publiques et les soumette à des mesures fiscales si gênantes, que ceux qui déplairont seront forcés de renoncer à leur entreprise, tandis que les écrivains dont on aura éprouvé la do-

(*) Si l'on avait établi une chaire de droit public à Constantinople ou à Tunis, nous doutons fort que l'on y prêchât d'une manière plus édifiante le dogme du pouvoir absolu. Encore une fois nous ne saurions aller jusqu'à craindre que de pareils raisonnemens puissent jamais être dangereux pour nos institutions. (N. d. R.)

cilité et la complaisance, seront traités avec des ménagemens tels que la loi ne pourra leur être même incommode. »

Voilà le langage ridicule que tiennent aux ministres les ennemis de la liberté de la presse. Ce serait en quelque sorte insulter à nos hommes d'état, que de les supposer accessibles à d'aussi pitoyables arguties.

Nos éteignoirs ajoutent que si l'on craint le refus de la représentation nationale, on a la ressource d'une taxe municipale.... Une taxe municipale sur les journaux.... Mauvaise plaisanterie, diable tout pur.

Eh bien ! M. l'éditeur, croiriez-vous que ces railleries futiles, on se les permet tous les jours ici depuis l'interrogatoire des journalistes. L'administration pourrait sans doute les faire cesser par quelques mots d'explication ; cependant elle se tait : probablement qu'elle s'égaie aussi aux dépens des rêves-cieux qui cherchent à la pénétrer. Mais je m'aperçois que cette lettre est déjà assez longue. Je n'ai traité qu'un sujet et néanmoins je suis obligé de finir ; incessamment je vous ferai part des autres nouvelles que je m'étais proposé de vous mander aujourd'hui.

Agréé, etc.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On assure qu'il est question d'ériger à Gand une école d'arts et métiers, dans laquelle seront admis tous les ouvriers de quelque profession que ce soit, ainsi que les apprentis ; la ville de Gand devra à cet effet préparer un bâtiment à ses frais ; et les leçons seront données gratuitement.

Le roi, a approuvé le 31 août dernier l'élection comme membres de la seconde classe de l'institut royal des Pays-Bas, MM. J. C. de Jonge, de La Haye, et A. de Vries, de Harlem. Cette classe a nommés correspondans MM. le baron Collot-d'Escury van Heineoord, et G. de Clercq, de La Haye, ainsi que M. H. Hoffmann de Fallersleben de Breslau.

M. de Norvins vient de publier à Paris, sous le titre de *Portefeuille de 1813*. Le tableau politique et militaire de l'année la plus fertile en grands événemens que présente l'histoire moderne.

D'après l'ouvrage de M. de Norvins, l'Autriche n'a jamais voulu la paix dont elle s'était fait médiatrice : dès les premiers jours de 1813, elle était réunie aux ennemis de la France, et sous le nom d'alliée qu'elle portait encore, elle faisait, dès lors, partie de cette ligue continentale que l'Angleterre avait prise à sa solde et qui s'est perpétuée sous le nom de *Sainte-Alliance*.

Les talens militaires de Napoléon ne sont plus contestés : si la lecture du *Portefeuille* ne peut rien ajouter à sa renommée, elle aura ce résultat inattendu d'établir que cet homme extraordinaire fut peut-être encore plus profond politique, plus habile administrateur que grand guerrier ; et que Napoléon proscrit en 1813, sous le nom d'*ennemi commun*, ne manquait, en ce moment du moins, ni de générosité, ni de loyauté, ni de franchise.

Le *Portefeuille de 1813*, dit un journal français, est l'histoire de cette terrible époque écrite par Napoléon lui-même ; ses lettres, ses ordres, ses instructions contiennent les secrets de son quartier-général et de sa diplomatie ; on y voit jusqu'à sa pensée de famille, et comme souverain son caractère s'y dessine de la manière la plus énergique.

En lisant cet ouvrage avec quelque attention, on verra que dans les deux camps les actions et les paroles étaient constamment en opposition : Napoléon faisait la guerre et désirait la paix ; les alliés parlaient sans cesse de paix et voulaient la guerre ; leurs négociations avaient un double but : donner à l'Autriche (pivot de cette vaste intrigue dont le cabinet anglais était le moteur) le temps de terminer ses armemens et de faire arriver à la fois tous les renforts sur le champ de bataille ; ourdir un système de défection et de trahison qui laissât le moins de chances possibles au génie et au courage.

On y parvint : l'armée des Pyrénées éprouva le même sort que l'armée d'Allemagne ; Wellington était toujours informé des desseins du maréchal Soult ; les plans de ce grand capitaine, conçus avec tant d'habileté, exécutés avec tant d'intrépidité par des hommes tels que les généraux Clausel, Foy, Abbé, Harispe, n'avaient point de résultats. Quelles causes pouvaient produire ces inconcevables effets ? Une seule, la trahison ; un secret impénétrable couvrait les opérations du général anglais, tandis qu'une main perfide lui révélait *fidèlement* les projets et jusqu'aux moindres mouvemens du maréchal. M. de Norvins prouve la trahison, et ne connaît pas le traître, mais chaque jour apporte son tribut de révélations, et l'histoire en tiendra compte un jour.

La mort de Napoléon est devenue pour lui le jour de la justice. Un de ses ennemis n'a pas craint de résumer ainsi son histoire : « Avant trente ans il avait marqué sa place au rang des plus grands capitaines ; il a détrôné successivement la république, le directoire et le consulat ; il s'est créé lui-même empereur et roi ; il a fondé des trônes nouveaux et relevé tous ceux qu'il avait détruits ; il a rétabli la religion et donné à l'Europe un Code de lois qui la régira bientôt tout entière, enfin il a cru consolider et vieillir sa puissance en s'alliant à la fille des Césars ; et cependant une année, une seule commotion a renversé sur son aigle pour elle que l'autorité du fait, n'en pourrait-on pas opposer une plus vraisemblable ? si au lieu de faire au 18 brumaire une révolution politique Bonaparte eût profité du mouvement des esprits et des mœurs de l'égalité pour entraîner les armées à la suite d'un conquérant populaire ; s'il eût marché au nom de cette liberté fanatique dont la nation était encore saisie, et qui n'eût amnistié que des peuples déjà passionnés pour les principes de la France républicaine, qui peut indiquer l'écueil où pouvait se briser sa puissance ? Napoléon cessa d'être invulnérable le jour où il courba sous le diadème un front victorieux ; il s'était emparé du sceptre, la nation française ne le lui avait pas remis ; ses soldats l'avaient élevé sur le pavois, il s'est cru sur un trône : il a dû en tomber au moment où il perdit ses soutiens.

Second voyage de M. Clapperton en Afrique.

On avait annoncé prématurément le départ de M. Clapperton pour son second voyage dans l'intérieur de l'Afrique ; il s'est enfin embarqué à Portsmouth, sur le *Brazen*, avec le capitaine Péarce et deux chirurgiens de la marine royale, MM. Wilson et Morrison.

Il paraît que, du Bénin, les voyageurs se rendront à Sockatoo, auprès du sultan Bello. Là ils se sépareront ; M. Clapperton se dirigera vers Tombouctou, tandis que M. Péarce ira visiter le lac Tsad, et continuera ensuite sa route vers l'Abyssinie.

Ce sultan Bello, qui a sa résidence à Sockatoo, est un chef fameux qui depuis quelques années a conquis tout le Soudan. Il a promis à M. Clapperton de lui fournir des guides, et de lui donner des recommandations pour plusieurs autres princes. Un pareil trait n'étonnera pas ceux qui ont lu les détails du premier voyage ; car M. Clapperton et son infortuné compagnon le docteur Oudney ont trouvé dans cette Afrique centrale, que nous croyions si barbare, des chefs assez éclairés pour vouloir établir des relations avec l'Europe, et ils en ont reçu de nombreux témoignages de bonté et de franche hospitalité.

D'un autre côté, le major Laing se porte de Tripoli sur Tombouctou. Ainsi après ces nouveaux travaux, qui vont compléter ceux de Brown, de F. Cailliaud, du major Denham et de M. Clapperton lui-même, l'Afrique septentrionale, coupée par cinq ou six grandes lignes bien déterminées, aura été explorée de manière à satisfaire non pas seulement la curiosité, mais encore la science. Mais il ne s'agit que de la partie septentrionale ; car quels vides aurait une carte de l'Afrique qui serait bornée aux découvertes sur lesquelles on peut compter avec certitude ! quelle incohérence entre les vingt ou vingt-cinq lieues principales qui marquent la route des voyageurs ! L'on pourrait, d'après un calcul facile à faire, estimer à *vingt-huit mille lieues carrées* l'espace observé en Afrique par les voyageurs les plus célèbres ; mais l'Afrique embrasse un territoire d'un *million quatre cent mille lieues carrées* : c'est donc à peine sur la cinquantième partie de cet immense continent que nous avons acquis quelques connaissances plus ou moins authentiques ; tout le reste n'est qu'incertitude et confusion.

COMMERCE.

Francfort, le 9 septembre. — La foire de Francfort est en pleine activité, et quoique la grande fête des juifs ait un peu retardé les opérations, on saura bientôt à quoi s'en tenir sur ses résultats. Les laines sont toujours en hausse. Il y a peu de demandes dans les denrées coloniales ; on attribue cette stagnation à la modicité de la consommation dans l'intérieur. D'un autre côté la vendange promet d'être aussi bonne qu'en 1822.

Le 2 octobre prochain, la ville de Gand sera témoin d'une cérémonie bien intéressante pour notre commerce et notre prospérité. On distribuera treize prix aux tisserans flamands qui ont exposé en vente, au marché de Gand, le plus grand nombre de pièces de toile, les tissus les plus éloignés ou les plus fins.

BOURSE D'ANVERS, du 17 septembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation. P. B. Dette act. 59. Obl. du synd. 100 A. Act. soc. com. 101 5/8.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à 114 0/10 p. A. Il ne s'est rien traité d'important en Londres. Le court est coté 39/12 1/2, le papier à 2 m. 39/6 1/2, le 3 m. 39/5 A. Le Paris s'est placé, le court à 47 9/16 0/10 P, le 2 m. 47 1/4, le 3 m. 47 1/16 A. Le Francfort court a trouvé des preneurs à 36 3/8, le 6 sem. à 36 1/8 P., le papier à 3 m., coté 35 15/16, est resté sans affaires. Le Hambourg court, coté 35 3/16, A. le 2 m. 34 15/16, sont rares, le papier à trois mois a été offert à 34 7/8 P.

MARCHANDISES. — Il s'est écoulé quelques petits lots de café : on a payé le Chéribon 41 1/2 c. ; le Brésil de 39 1/4 à 39 3/4 c. ; le St. Domingue 38 1/2 c. ; et le Ceylan 37 1/8 c.

50 caisses sucre Havane blond ont été payées à fl. 27 5/8, en entrepôt. Les sucres raffinés ont pris faveur cette semaine : il s'en est écoulé environ 12,000 l., on a payé, en entrepôt, les mélasses de 3 l. de fl. 34 90 c. à fl. 36 50 c., et les mélasses de 5 l. de fl. 32 30 c. à fl. 33 85 c. La mélasse a haussé : on la tient fl. 18 75 c.

Il s'est vendu 1,200 cairs Brésiliens, du poids de 13 à 15 l., à 61 3/4 c. et 300 Buénos-Ayres, du poids de 11 à 13 l., à 63 1/2 c.

25,000 l. bois de Campêche coupe Jamaïque ont été traitées à fl. 5. Les prix des grains se sont soutenus cette semaine : il s'en est vendu diverses parties, tant pour l'exportation que pour la consommation.

L'huile de colza, livrable de suite, est tenue de fl. 23 05 c. à fl. 23 25 c. et celle de lin de fl. 27 30 c. à fl. 27 60 c.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 17 septembre.

Dette act. 58 3/4 59 58 13/16. Différée, 1 1/8 1 3/16. Bill. de change, 24 24 1/4 3/16. Synd. d'amort., 99 3/4 100 1/4 99 15/16. Rentes remb. 88 3/4 89 88 7/8. Lots de, 69 71 70 1/2. Act. soc. comm. 101 101 1/2 1/4.

TAXE DU PAIN. — Du 18 septembre.

PAIN DE	Seigle . . .	4 s. 1 l.
	Ménage . . .	6 s. 3 »
	Blanc . . .	9 s. 2 l.

CHARADE.

De mon premier le commerce honteux,
Deshonore l'espèce humaine ;
Près du pays où l'héroïque Hellène,
S'épuise en efforts glorieux,
Mon tout s'allonge au sein du maritime empire,
Où jamais l'on ne voit construire
Mon second... Cher lecteur, devine si tu peux.

La charade Liégeoise, insérée dans notre n. 220 a éveillé les muses liégeoises qui, depuis *li voège di Chéfontaine* et *li ligeoi egagy*, dorment d'un honteux sommeil. Nous recevons aujourd'hui la boutade suivante en réponse à l'auteur de la charade.

LI JALOT RESPON ET ESPLIKE LI CHARADE.

O houte on pô, ké malin chin!
Comm si turtes no n'savi niu
Ki l'cok no dispiett à matin.
Mais n'ess don ki po l'jalosie,
Dihez monsieu l'auteur sùti,
K'el mère on quirr li sôr di s'veie ?
Kibin d'aut sots y louket, dié merci !
Leim e paie avou Mareie ;
E sen voleur vi moké d'mi
Allez s'fé mamoié à Vervi.

THEATRE DE LIEGE.

AUJOURD'HUI 20 SEPTEMBRE 1825, pour la deuxième représentation de Mlle DUCHESNOIS, JEANNE D'ARC.

TEMPÉRATURE DU 19 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat. 16 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 18 1/2 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

W. DE MOLL, bandagiste de Bruxelles, de retour en cette ville, y restera huit jours avec ses bandages élastiques et mécaniques qu'il donne à l'épreuve. Il loge à l'hôtel du Lièvre.

Un célibataire, d'un âge mûr, offre ses services pour enseigner la langue anglaise. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre au n° 756 bis, derrière le Rhin, à Verviers, une cuisinière, nouveau modèle.

Il sera procédé, par le ministère de maître Parmentier, notaire, à Liège, dans une des salles du Palais de la même ville, le vendredi onze novembre 1825, à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux, situés dans l'arrondissement de Liège, et dépendant de l'inspection des forêts et province de ce nom.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer à raison de 10 cents, chez l'inspecteur des forêts, les receveurs des domaines, à Liège, Huy, Verviers, Waremme, ainsi que chez les receveurs des chefs-lieux de provinces du royaume.

Liège, le 15 septembre 1825.

L'Administrateur des domaines, eaux
et forêts du 5^{me}. ressort.

Ferdinand DEL-MARMOL.

Il sera procédé par le ministère de maître Wauterniaux, en son étude, à Philippeville, le mardi quinze novembre 1825, à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux dépendant de l'inspection des eaux et forêts de Philippeville, province de Namur.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer à raison de 10 cents chez l'inspecteur des forêts, les receveurs des domaines à Philippeville, Convin, Dinant, Namur, ainsi que chez tous les receveurs des chefs-lieux de provinces du royaume.

Liège, le 15 Septembre 1825.

L'Administrateur des domaines eaux
et forêts du 5^{me}. ressort.

Ferdinand DEL-MARMOL.

(545) L'adjudication du château et ferme de Plenevaux, au canton de Seraing, n'ayant pas eu lieu le 13 courant, ils seront remis aux enchères en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, le mardi 27 septembre, présent mois, à dix heures du matin.

Cette belle propriété consiste en une maison de maître et une ferme avec tous les bâtimens d'exploitation en bon état, jardins, prairies arborées et terres labourables, d'une contenance totale de 117 bonniers 70 perches métriques.

Elle est traversée par une eau courante, qui sert à l'usage de la maison et de la ferme, et qui est propre à toute autre destination, même au mouvement d'une usine; elle est de toutes parts entourée de bois domaniaux actuellement exposés en vente par la commission du syndicat.

On peut voir le cahier des charges chez ledit notaire.

(544) A VENDRE par expropriation forcée.

Une maison, appendices et dépendances, portant les numéros 772 et 773, avec une cour derrière, située sur la chaussée de Grâce, en la commune d'Ans-et-Glain, canton et quartier de l'Ouest de la ville de Liège, district communal, arrondissement et province de Liège, et occupée par la partie saisie et Agnès Cuitisse, hottense.

La saisie en a été faite par procès-verbal de Michel-Servais Houdret, huissier, près la cour supérieure de justice de Liège, demeurant à Liège, du 4 août 1825, enregistré à Liège le lendemain, à la requête de Denis-Mathias, avoué à ladite cour, demeurant à Liège, sur Marie Pâques, veuve de Jean-Joseph Marnette, sans profession, demeurant en ladite commune d'Ans-et-Glain.

Copie entière du procès-verbal de saisie a été remise avant l'enregistrement à M. P. J. S. B. De Loncin, greffier de la justice de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, lequel a visé l'original.

Pareille copie a également été remise aussi avant l'enregistrement, à M. Mathieu Pasques, mayor de la commune d'Ans-et-Glain, lequel a aussi visé l'original.

Ladite saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques à Liège, le 22 août 1825, et au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le 22 même mois.

La première publication du cahier des charges, pour la vente de ladite maison, appendices et dépendances, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le trente et un octobre 1825.

Maître Antoine BAILLOT, avoué au susdit tribunal, demeurant à Liège, rue Hors-Château, n. 248, occupe pour le saisissant.

Signé, BAILLOT, avoué.

A louer de suite un beau quartier au pied de Pierreuse, n° 334. S'adresser chez M^{me} AUGUSTIN, garde de couches, rue Pierreuse, n° 349.

A vendre, arrenter, ou à échanger contre rentes ou biens-fonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et dix bonsniers de prairies. La maison seule est aussi à louer. S'adresser chez le notaire BOULANGER, Hors-Château, à Liège.

A vendre ou échanger contre biens fonds ruraux, une belle et grande maison à porte cochère entièrement rétablie à neuf située rue St. Jean en Isle, près la comédie, cotée n. 777. Plus, deux autres maisons contiguës à la précédente et formant avec elle un seul ensemble.

S'adresser au n. 776 même rue.

A vendre ou à rendre la maison rue des Foulons, n° 1047, ayant trois issues, deux caves, 8 pièces à feu, deux grands greniers, cour, remise, écurie pour huit chevaux, pompe et citerne. S'adresser à M. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n° 248, à Liège.

A vendre deux engins dit herna, deux wennes, deux taquets avec leur cordes. S'adresser rue Chaussée-des-Prés, n° 349.

AVIS POUR SURENCHERE.

Les enfants et représentans de feu M. Aubin-Joseph Sauvage, donnent avis, que la ci-devant commanderie de Saint Pierre-Fouron, avec château, fermes, moulin, étangs, jardins, prairies, terres arables, d'une consistance de cinquante bonniers, le tout situé communes de Fouron-Saint-Pierre et Fouron-Saint-Martin, au canton d'Aubel, a été adjugée au prix de vingt-quatre mille cinq cents florins, et que la ferme de Bockrack, commune de Genck, district de Hasselt, consistant en bâtimens de maître, d'habitation et d'exploitation, jardins, étangs, prairies, terres arables, bois de haute-futaie et taillis, pépinière, broussailles, bruyères d'une consistance de 473 bonniers, a été adjugée au prix de vingt-neuf mille florins. On peut surenchérir d'un vingtième du prix sur l'un ou l'autre lot, en faisant déclaration devant le notaire Lys, à Verviers, dans le courant de ce mois.

Lys, notaire.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque neuve, et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remise et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège.

A vendre l'ancienne raffinerie de sucre, quai St-Léonard, ci-devant fabrique de fayence; plus trois belles presses en fer sortant des ateliers Poncellet; deux chaudières en cuivre, d'autres ustensiles de même métal, deux poêles de fer coulé. On donnera des facilités à l'acquéreur pour le paiement. S'adresser n° 247, Hors-Château.

() A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Un superbe et vaste hôtel, portant l'enseigne de l'Orange et le n° 123, avec grandes cours, écuries, remises et bâtimens en dépendant, d'une superficie de onze perches soixante-quinze palmes, avec un jardin y contigu de dix-neuf perches vingt-quatre palmes, situé rue de l'Assemblée, à Spa, commune et canton du même nom, arrondissement et district communal de Verviers, arrondissement judiciaire et province de Liège.

Cet immeuble a été saisi par le ministère de l'huissier Jean-Mathieu Misson, muni d'un pouvoir spécial en date du vingt-un mai 1800 vingt-cinq, enregistré à Liège le vingt-trois du même mois, à la requête de MM. Jean-François-Diendoné de Simonis, fabricant de draps, chevalier de l'ordre du lion belgique; Jules et Clément de Simonis, rentiers, sans profession, tous domiciliés à Verviers, ces deux derniers héritiers de feu François-Xavier de Simonis de Barbançon, leur père, sur Sr. Jean-Hubert Mommertz, aubergiste demeurant à Liège, tant en nom propre qu'en qualité d'héritier de feu Gaspar-Joseph Mommertz, son frère, par procès-verbal du onze juin 1800 vingt-cinq, enregistré à Spa le treize du même mois.

Des copies entières de ce procès-verbal de saisie ont été laissées avant son enregistrement à M. Jean-Hubert-Joseph Collin, mayor de la commune de Spa, et à M. Jean-Nicolas-Joseph Depresseux, greffier de la justice de paix du canton de Spa.

Il a été transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le quinze juin 1800 vingt-cinq, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le dix huit dudit mois.

La première publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le premier août 1800 vingt-cinq, dix heures du matin.

M^e Gaspar SERVAIS, avoué, demeurant à Liège, rue de la Rose, n° 469, y patentié le 7 mai 1824, 5^e classe, n° 2190, occupe pour les poursuivans.

G. SERVAIS, avoué.
Les publications du cahier des charges voulues par la loi, ayant été faites, l'adjudication préparatoire est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le sept novembre mil huit cent vingt-cinq, dix heures du matin, sur la mise à prix de dix mille florins du royaume.

G. SERVAIS, avoué.